



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement

Luxembourg, le 16 AVR. 2018

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le :
16 AVR. 2018

Monsieur Fernand ETGEN
Ministre aux Relations avec le Parlement
Service Central de Législation
43, bd. F.-D. Roosevelt

L-2450 Luxembourg

Dossier suivi par:
Jérôme KRIER
☎ 247-84837

Ntr.réf.: 2018-3700-Lies_RépMinTransmis_12-04-2018.doc/2018-JK

Concerne: Question parlementaire n°3700 du 14 mars 2018 posée par l'Honorable Député Marc LIES concernant le Fonds du Logement.

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre courrier électronique du 15 mars 2018 en relation avec l'objet sous rubrique, j'ai l'honneur de vous transmettre en annexe à la présente ma réponse à ladite question parlementaire.

Je vous saurais gré de bien vouloir la transmettre au Président de la Chambre des Députés.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre du Logement



Marc HANSEN

Réponse du Ministre du Logement à la question parlementaire n°3700 du 14 mars 2018, posée par l'Honorable Député Marc LIES concernant le Fonds du Logement.

En début du mois d'avril 2018, le Fonds du Logement a transféré son siège de Gasperich vers un nouvel immeuble situé à Merl, Boulevard Marcel Cahen.

En ce qui concerne la première question de l'Honorable Député quant au sort de l'ancien siège du Fonds, je déduis que la seule et plausible explication pour laquelle l'Honorable Député me pose cette question est qu'il suppose que cet immeuble appartient au Fonds du Logement. Tel n'est pas le cas et le Fonds y était locataire depuis juillet 2005.

Le Fonds du Logement a quitté ses anciens locaux après avoir respecté les conditions de résiliation arrêtées dans son ancien bail, ceci en toute harmonie avec le propriétaire de l'immeuble. Si l'Honorable Député souhaite savoir ce qui sera la nouvelle affectation de ces locaux, je ne peux que lui recommander de s'adresser directement au propriétaire.

Quant au choix des nouvelles localités, les responsables du Fonds du Logement ont procédé de la même façon que le font les responsables des établissements publics, voire administrations ou même ministères, se trouvant dans un scénario de développement soutenu.

Après le constat de la non-conformité des anciens locaux, notamment en ce qui concerne le nombre de collaborateurs par m², les espaces limités pour garantir l'accueil de nouveaux membres du personnel et l'analyse approfondie des besoins dans le temps du Fonds, de nombreuses études sur des immeubles existants et en projection ont suivi pour en fin de compte orienter le choix sur l'immeuble situé à Merl. Cet immeuble, nouvellement construit a pu être aménagé selon les besoins du Fonds du Logement et permettra à son personnel de travailler dans des conditions nettement améliorées et d'accueillir ses clients de façon optimale au niveau de l'accès (personnes à mobilité réduite) et de la discrétion. Les nouveaux locaux permettront en outre d'intégrer les nouveaux collaborateurs à être engagés durant les prochains mois et justement, d'assurer la croissance soutenue du Fonds.

Un bail a finalement pu être signé après les négociations adéquates et l'accord définitif du Comité Directeur au printemps 2017.

La nouvelle d'un déménagement fut d'ailleurs connue depuis longtemps. Déjà en juillet 2017, lors d'une interview du président avec le Luxemburger Wort, l'information d'un déménagement était diffusée.

Les nouveaux locaux ont été loués aux conditions du marché, c'est-à-dire pour l'ensemble des 3'616m² de bureaux, avec en plus sous-sols, archives et parkings, le loyer mensuel s'élève à 119'824,- EUR (HTVA).